

**Certificat d'examen de type  
n° F-02-F-086 du 23 juillet 2002**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/C030262-D2**

**Jaugeur SAAB type TRL/RTG 2940**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-389 du 4 mai 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : jaugeurs et de l'arrêté du 8 septembre 1975 relatif à la construction, l'installation et la vérification des jaugeurs, modifié par l'arrêté du 19 juin 1989.

**FABRICANT :**

SAAB Tank Control – Box 13045 – S 40251 GOTEBOURG – SUEDE

**DEMANDEUR :**

FISHER ROSEMOUNT S.A. – 2 place Gustave Eiffel – SILIC 247 – 94567 RUNGIS Cedex

**OBJET :**

Le présent certificat transfère à la société FISHER ROSEMOUNT, le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société RADARSON par la décision n° 98.00.231.006.1 du 8 décembre 1998<sup>(1)</sup> relative au jaugeur SAAB modèle TRL/2 RTG 2940.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques du jaugeur SAAB type TRL/RTG 2940 faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans la décision précitée.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le numéro d'approbation de modèle et la date figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux fixés par la décision précitée.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :**

Les conditions particulières d'installation définies dans la décision n° 98.00.231.006.1 précitée sont inchangées.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C030262-D2, chez le fabricant et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 8 décembre 2008.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

(1) Revue de Métrologie : mars/avril 1999, page 914